

Blueskin® Roof Low Temp RF200 LT

Propriétés physiques

- Couleur	Bleu	- Adhérence au contreplaqué (ASTM D 1970) lb/po	
- Épaisseur	1 mm (40 mils)	24°C (75°F)	1,6
- Température d'application	-10°C (14°F) et plus	4,4°C (40°F)	2,5
- Allongement à la rupture (ASTM D 1970)	200 % MD 55% XD	-10°C (14°F)	1,4
- Charge maximale (ASTM D 1970) kN/m (lbf/po)	6,1 (35) MD 7,7 (44) XD	- Résistance des chevauchements au pelage (ASTM D 1876) lb/in	
- Écoulement à 70°C (158°F) (ASTM D 1970) max 3 mm	Aucun	24°C (75°F)	4,8
- Flexibilité à basse température à -29°C (-20°F) (ASTM D 1970)	Réussi	4,4°C (40°F)	9,9
- Transmission de la vapeur d'eau (ASTM E 96)	0,88 (0,015) perms	-10°C (14°F)	3,1
		- Résistance au déchirement (ASTM D 1970) N (lbf)	222 (50) MD 205 (46) XD
		- Fuite d'air à 75 PA (ASTM E 2178)	<0,004 cfm/pi ²
		- Étanchéité autour des clous (ASTM D 1970)	Réussi

Description

Blueskin® Roof Low Temp est une membrane sous-couche pour toiture, constituée de bitume modifié au SBS, renforcée d'une pellicule de polyéthylène de qualité supérieure, à surface antidérapante. Ce produit utilise un composé spécifiquement conçu pour offrir une meilleure performance et une manutention plus facile par temps froid et sert de couche imperméabilisante secondaire pour les systèmes de toiture en pente.

Caractéristiques

- Conforme aux exigences de la norme ASTM D 1970
- Autoscellante lorsque perforée par les ancrages mécaniques ou des clous à toiture
- Système intégralement adhérent empêchant la migration latérale de l'eau
- Composé basse température pour la pose par temps plus froid (jusqu'à -10°C [14°F])
- Pellicule bleue à surface texturée antidérapante et de qualité supérieure
- Pellicule fendue à l'endos pour une application rapide

Utilisations

Blueskin® Roof Low Temp est une membrane sous-couche imperméabilisante pour toiture, caoutchoutée et autoadhésive. Elle sert de couche imperméabilisante secondaire pour les toits en pente des bâtiments résidentiels et commerciaux, protégeant ainsi l'intérieur de la bâtisse des dommages causés par les infiltrations d'eau provenant de barrages de glace et de pluie poussée par le vent. Cette membrane a été conçue pour être collée directement sur des platelages de bois et de gypse ou sur certains types de panneaux isolants, avant l'application des revêtements de toiture comme les feuilles métalliques d'architecture, les bardeaux, les bardeaux de cèdre et les tuiles.

Restrictions

Ne résiste ni aux huiles ni aux solvants. Le bois d'œuvre neuf peut contenir des nœuds dont les niveaux de résine risquent d'attaquer et de ramollir fortement le composé de bitume de **Blueskin® Roof Low Temp**. Henry ne peut être tenu responsable de ces zones.

Non conçue pour une exposition permanente. Par température modérée (plus de 4,4°C [40°F]), les règles de l'art recommandent de la recouvrir dans les soixante (60) jours suivant la pose. Par temps froid (en dessous de 4,4°C [40°F]), si le revêtement final ne peut être posé promptement, fixer la membrane sous-couche en place à l'aide d'ancrages mécaniques pour la protéger des dommages causés par le vent.

Dans les régions froides, veiller à poser une isolation et ventilation adéquates dans les systèmes de toiture ou les greniers.

Une pellicule fine de poussière, eau, givre ou glace affecte la qualité antidérapante du produit. Ne pas utiliser avec les membranes de PVC flexible (polychlorure de vinyle).

Emballage

Rouleaux à emballage rétrécissable plastique :

3 pieds de large x 65 pieds linéaires = 195 pieds carrés par rouleau. 30 cartons par palette.

Entreposage

Entreposer les rouleaux sur les palettes originales ou sur une plate-forme surélevée. Protéger des intempéries ou entreposer dans un endroit fermé et sec, où la température ne risque pas de s'élever au-dessus de 48°C (120°F). Il n'est pas recommandé d'entreposer sur des palettes superposées, mais s'il est nécessaire de le faire, utiliser une feuille de contreplaqué pour bien répartir la charge.

Préparation de la surface

Blueskin® Roof Low Temp est conçue pour être collée directement sur le platelage ou sur certains panneaux isolants, tel le polyisocyanurate. Les panneaux OSB, le contreplaqué, les planches de bois, les panneaux agglomérés, le béton, les panneaux de gypse de type extérieur, les panneaux de gypse à surface renforcée de fibre de verre, le métal et la maçonnerie peuvent aussi servir de substrat.

Tous les substrats doivent être exempts de poussière, d'huile, de saleté, de débris et d'humidité. Il ne faut pas poser la membrane **Blueskin® Roof Low Temp** s'il y a du givre sur le substrat. Toutes les aspérités doivent être enlevées pour donner une surface lisse. Dans les cas de réfection, enlever les vieux bardeaux, les clous et autres matériaux lâches.

L'apprêtage est recommandé sur les substrats de panneaux Dens Deck^{MC}, de béton ou de maçonnerie. Sur la plupart des autres substrats, l'apprêtage n'est pas nécessaire à des températures au-dessus de -10°C (14°F). Selon les règles de l'art, un apprêt doit être utilisé lorsque la température baisse au-delà de 6,7°C (20°F), ou lors de pose de détails complexes ou d'applications verticales. Consultez votre représentant Henry pour plus de détails sur les recommandations quant à l'apprêtage et les produits.

Blueskin® Roof Low Temp ne doit pas être laissée exposée pendant des périodes prolongées par temps froid. Lorsque la température est en dessous de 4,4°C (40°F) et que la membrane sous-couche doit être laissée exposée pendant plus de 24 heures, elle doit être fixée à l'aide d'ancrages mécaniques, comme des tasseaux, des barres en Z, ou encore clouée au support immédiatement après qu'elle a été posée.

Application

Poser la membrane parallèlement ou perpendiculairement à la pente. Quand on la pose perpendiculairement, on doit commencer au point bas et continuer vers le haut à la manière des bardeaux. Placer la feuille de manière à obtenir des chevauchements et un alignement précis. Retirer la portion supérieure de la pellicule de protection à un angle de 90°, puis retirer la portion inférieure. Faire chevaucher sur la pellicule transparente aux bords latéraux et aux extrémités à au moins 7 cm (2,75 po). Appliquer une forte pression de la main ou du pied pour bien faire adhérer la membrane au substrat.

Bordures de toit : lorsque la membrane est repliée à la rive du toit, elle doit être recouverte d'un solin, gouttière ou bordure métallique. Faire remonter la membrane sur une largeur suffisante pour satisfaire aux exigences de la réglementation locale et pour empêcher les infiltrations causées par la formation de barrages de glace.

Arêtes et noues : dérouler et aligner des longueurs pratiques de membrane. Enlever lentement la première moitié de la pellicule de protection et presser fermement la membrane en place en commençant au centre de la noue ou de l'arête. Répéter avec la deuxième moitié de la pellicule de protection. Faire chevaucher les extrémités et les côtés d'au moins 7,6 cm (3 po). Dans les noues, disposer les chevauchements à la manière des bardeaux.

Joints de terminaison verticaux : sceller le bord supérieur des installations verticales à l'aide d'un joint de terminaison de **POLYBITUME® 570-05** ou de **Scellant HE925 BES®**.

Protection de la membrane

Consulter la rubrique sur les restrictions. Cette membrane n'est pas conçue pour une exposition permanente. Poser les matériaux de recouvrement le plus tôt possible après la pose de la membrane ; s'il n'est pas possible de la recouvrir promptement, il faut la fixer à l'aide d'ancrages mécaniques pour la protéger contre les dommages dus au vent et au soulèvement sous l'action du vent. Protéger la membrane d'une circulation excessive durant la pose et jusqu'à ce que le revêtement final soit en place.

Mise en garde

Blueskin® Roof Low Temp est dotée d'une surface en polyéthylène antidérapante. Il faut éviter les pentes à forte inclinaison, l'excès d'eau, de débris ou encore, les pellicules fines de glace qui risquent d'altérer les qualités antidérapantes de la membrane. [Se conformer aux exigences de l'OSHA en matière de sécurité.](#)

Garantie limitée

Nous, le fabricant, garantissons seulement que le présent produit est exempt de toute défectuosité, étant donné que plusieurs facteurs pouvant affecter la performance du produit, comme la température, la mise en œuvre, l'équipement utilisé et la condition préalable de la surface, sont indépendants de notre volonté. Nous remplacerons gratuitement tout produit s'étant avéré défectueux dans les douze (12) mois suivant la date d'achat, sous réserve que le produit a été appliqué conformément à nos directions écrites pour les utilisations recommandées comme étant convenables pour ledit produit. La preuve d'achat doit être fournie.

STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES : LA PRÉSENTE GARANTIE TIENT LIEU DE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS, MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALITÉ OU D'ADAPTATION A UN USAGE RÉGULIER. NOUS, LE FABRICANT, N'AURONS AUCUNE AUTRE RESPONSABILITÉ, Y COMPRIS LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS DÉCOULANT DE TOUTE DÉFECTUOSITÉ OU TOUT DÉLAI DE REMPLACEMENT OU AUTRE. LA PRÉSENTE GARANTIE RESTREINTE OFFRE A L'ACHETEUR LE RECOURS EXCLUSIF POUR TOUTE DÉFECTUOSITÉ DU PRODUIT.

Énoncé de responsabilité

L'information technique et celle concernant l'application apparaissant aux présentes est fondée sur l'état actuel de nos meilleures connaissances scientifiques et pratiques. Cette information étant de nature générale, aucune hypothèse ne peut être mise de l'avant concernant la pertinence du produit pour un usage particulier ou une application particulière et aucune garantie ne peut être offerte quant à son exactitude, sa fiabilité ou son intégralité, expresse ou tacite, autre que celles exigées par la loi. Il incombe à l'utilisateur de vérifier la pertinence des produits quant à l'usage prévu. Les fiches techniques de Compagnie Henry Canada sont tenues à jour régulièrement. La responsabilité d'obtenir et de confirmer la version la plus récente incombe à l'utilisateur. L'information contenue dans la fiche technique peut changer sans préavis.